



Désignée  
Ville créative  
de l'UNESCO  
en 2019



**unesco**

Membre du  
Réseau des Villes créatives

**VILLE D'ANGOULÊME**

**COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE**

**CCAG MI**

<b>Objet de la consultation</b>
<b>Création de mobiliers urbains d'inspiration « bande dessinée » pour la Ville d'Angoulême</b>

## Table des matières

<b>Article 1.</b>	Objet du marché .....	3
<b>Article 2.</b>	Description du projet .....	3
<b>2.1.</b>	Contexte .....	3
<b>2.2.</b>	Présentation de la commande .....	4
<b>2.2.1)</b>	Les enjeux de la commande (programme artistique) .....	4
<b>2.2.2)</b>	Le cœur de ville d'Angoulême .....	4
<b>2.2.3)</b>	Le programme artistique .....	5
<b>2.3.</b>	Les prescriptions techniques.....	5
<b>2.3.1)</b>	Contraintes urbanistiques et Monuments Historiques.....	5
<b>2.3.2)</b>	Conservation de l'œuvre : .....	6
<b>Article 3.</b>	Contenu de la mission .....	6
<b>Article 4.</b>	Comité de pilotage .....	7
<b>Article 5.</b>	Durée.....	7

## **Article 1.** Objet du marché

Objet des services : Commande d'œuvre artistique

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concerne une commande publique artistique sur les thématiques du design urbain et la bande dessinée, dans le cœur de ville d'Angoulême. Le service consiste en la création artistique, le suivi de la conception, de la réalisation et de l'installation sur site de :

- d'environ 40 mobiliers d'assise ;
- d'environ 20 mobiliers de signalisation d'écoles primaires afin d'en sécuriser les abords ;
- d'une aire de jeux pour enfants.

## **Article 2.** Description du projet

### **2.1.** Contexte

Depuis sa création en 1974, le Festival international de la Bande Dessinée d'Angoulême (FIBD), devenu le plus grand rendez-vous mondial pour le 9ème Art, a entraîné l'éclosion d'un nouvel écosystème dans l'agglomération, devenu aujourd'hui un véritable axe de développement socio-économique et urbain. La ville a transformé son activité économique industrielle en une activité à dominante tertiaire ancrée dans les industries culturelles centrées sur l'image.

Le Campus de l'image s'est développé avec 14 écoles supérieures spécialisées. Un Pôle de développement économique, Magelis, a été créé pour accompagner et renforcer l'essor de cette filière. Des équipements culturels spécialisés (Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, un Musée consacré à la Bande Dessinée et labellisé Musée de France, une Médiathèque L'Alpha...) ont vu le jour, des dispositifs d'accompagnement (aide à la création, Maison des auteurs, aide à l'immobilier d'entreprise, pépinières d'entreprises...) favorisent désormais la créativité et la création d'entreprises culturelles.

Les projets d'aménagement urbain prennent en compte cette nouvelle dimension (réhabilitation de friches industrielles consacrant le quartier de Saint-Cybard et les bords de la Charente à l'image, mobilier urbain, plaques de rues...). Un parcours de 30 murs Bande Dessinée en fait le second plus long parcours au monde après celui de Bruxelles. Il est un des points majeurs d'attraction touristique de la ville.

Aujourd'hui, Angoulême, capitale mondiale de la bande dessinée, souhaite renforcer son image internationale dans ce domaine créatif en renforçant la présence du 9ème Art dans l'espace public. Dans les deux dernières décades, du mobilier urbain a été « habillé » par la Bande Dessinée : plaques de rue, poubelles, boîtes aux lettres, bus et abri-bus, toilettes publiques. Des statues et des monuments ont été érigés : Hergé, Corto Maltese, Lucien, l'Obélisque Goscinny, le Menhir Uderzo. Les Archives départementales ou la gare ont également développé une identité Bande Dessinée.

Dans le cadre de son plan d'actions « Angoulême Ville créative de l'UNESCO 2020/2023 » et en particulier son axe 9 « structurer l'aménagement urbain par la bande dessinée », la Ville d'Angoulême souhaite lancer une commande publique artistique auprès des artistes émergents pour la création d'un mobilier urbain Bande Dessinée original qui sera mis en place dans l'espace public.

## 2.2. Présentation de la commande

### 2.2.1) Les enjeux de la commande (programme artistique)

L'objectif général de la commande est de participer à une actualisation de la définition de l'espace urbain dans ses rapports avec la création artistique. Le programme de la commande doit participer au développement de la présence de l'art dans les lieux publics.

A partir d'une réflexion locale, la Ville d'Angoulême souhaite ouvrir des possibilités d'expression créative notamment à des artistes émergents dans le domaine du design et de l'illustration afin de concevoir trois types de mobiliers urbains :

- mobilier d'assise
- mobilier de signalisation d'écoles primaires afin d'en sécuriser les abords
- aire de jeux pour enfants

L'acheteur souhaite, à travers ce projet, renforcer la présence pérenne d'œuvres d'art dans le cœur de ville, promouvoir la création artistique par un travail de communication et de pédagogie. Les projets de commande publique artistique permettent de mettre en place des actions de médiation, de valorisation et de communication. Avec l'aide des différents acteurs de cette opération, l'acheteur souhaite sensibiliser un grand nombre de personnes, notamment les publics scolaires et les habitants, au design et à la bande dessinée.

### 2.2.2) Le cœur de ville d'Angoulême

Les trois types de mobiliers pourront avoir des implantations différentes.

1. Le mobilier urbain d'assise (en 40 exemplaires) sera principalement situé dans le centre historique d'Angoulême en privilégiant les espaces contemplatifs (promenade des Remparts, places des Halles, de l'Hôtel de Ville ou de Saint-Martial, place Francis Louvel) mais aussi le quartier de Saint-Cybard et les bords du Fleuve Charente dit le « quartier de l'Image ».
2. Le mobilier de signalisation d'écoles primaires (en 20 exemplaires) afin d'en sécuriser les abords sera quant à lui implanté à proximité d'une vingtaine d'écoles primaires sur les 31 que compte Angoulême. Il sera ainsi présent sur l'ensemble du territoire communal.

3. L'aire de jeux pour enfants (en 1 exemplaire) sera située dans le centre historique d'Angoulême. Des mobiliers d'assise participant à la même consultation devront être installés à proximité.

### 2.2.3) Le programme artistique

Les questions propres au design et au mobilier urbain seront à traiter. Le projet devra répondre aux enjeux de stabilité et de fonctionnalité. Il est attendu du mobilier fixe, non déplaçable et résistant aux usages extérieurs. Le projet devra occuper des espaces en questionnant les mouvements, les déplacements et les usages qui les construisent et les définissent. Il devra prendre la mesure des enjeux actuels, dans les espaces du quotidien, en lien avec des problématiques sociales, économiques et environnementales qui définissent le centre-ville angoumoisien. Il devra mettre en œuvre de nouvelles modalités d'intervention afin d'entrer davantage en interaction avec les espaces publics et les personnes qui les occupent et les habitent.

Les réalisations devront rentrer en interaction avec les lieux pour lesquels elles ont été conçues, en affirmant notamment leurs qualités décoratives et fonctionnelles. Le projet devra répondre également aux enjeux du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Angoulême et devra être guidé par le souci de créer un effet d'ensemble en cohérence avec l'architecture et la composition urbaine. Le mobilier ne devra pas créer de doublon sur un même site. L'emplacement de chaque élément devra être étudié de façon à ne pas nuire à l'appréhension spatiale et porter atteinte à la qualité paysagère des lieux.

Les questions propres aux domaines de l'illustration et de la bande dessinée seront également à traiter dans cette commande. Le maître d'ouvrage exprime le vœu que le projet réponde à une démarche de création contemporaine inscrite dans la thématique de la « bande dessinée ». La ville d'Angoulême est intimement liée à la bande-dessinée. Elle a acquis une reconnaissance et une légitimité dans le domaine de la création et représentent un poids économique notable, encouragés et soutenus par les partenaires publics. De nombreuses écoles et lieux de formations, des résidences internationales de création, un musée, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, un festival international et un pôle image s'y déploient. Deuxième territoire régional de résidence des autrices et auteurs de Bande Dessinée après l'Île de France, la Nouvelle-Aquitaine est un véritable « laboratoire de création ».

Le programme de la commande vise donc à faire dialoguer de manière harmonieuse design urbain, bande dessinée et image. A ce titre, il est attendu que **les titulaires puissent regrouper un créateur (plasticien, designer, architecte...) et un auteur de bande dessinée ou illustrateur graphique.** L'intervention artistique sera de type pérenne.

## 2.3. Les prescriptions techniques

### 2.3.1) Contraintes urbanistiques et Monuments Historiques

La mise en œuvre et les installations des créations ne devront pas être de nature à porter atteinte à l'architecture des bâtiments.

Il est à noter que le cœur de ville d'Angoulême a été classé « secteur sauvegardé » pour protéger et mettre en valeur son patrimoine architectural et historique. Cette démarche d'urbanisme qualitative a été entreprise conjointement par l'État, Grand Angoulême et la Ville d'Angoulême.

Le secteur sauvegardé a été créé par arrêté préfectoral le 27 février 2015 sur une superficie d'environ 80 hectares (secteur sauvegardé devenu site patrimonial remarquable avec la loi liberté de création, à l'architecture et au patrimoine - LCAP de 2016) valant également prescription d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le projet de PSMV a reçu un avis favorable du conseil communautaire en date du 7 mars 2019, qui a également approuvé le bilan de la concertation sur le projet, avant présentation devant la commission nationale du patrimoine et de l'architecture le 20 juin 2019.

A la suite à l'enquête publique, le PSMV a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2019.

Le projet devra être compatible avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme, du PSMV et les préconisations de la DRAC (services des Monuments Historiques et de l'Architecte des Bâtiments de France).

La technique d'installation et de pose des créations devra être précisée, afin d'être prise en compte dans la maintenance générale du mobilier. L'espace public étant librement accessible, sans gardiennage, la proposition artistique ne devra pas nécessiter l'intervention d'un personnel autre que l'utilisateur pour une activation. L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un espace public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur.

### 2.3.2) Conservation de l'œuvre :

L'espace public fait l'objet de variations climatiques importantes en fonction de la saisonnalité (- 10°C/+ 50°C, précipitations importantes) et peut faire l'objet de dégradations ou de vandalisme du fait de son implantation en milieu urbain. Il est attendu que la proposition s'attache à la durabilité des matériaux sélectionnés, notamment lors des opérations d'entretien, et à leur impact sur l'environnement. Les éléments constitutifs de l'œuvre doivent répondre aux mêmes principes de pérennité. L'œuvre ne faisant pas l'objet de surveillance, ni de gardiennage, sa conception et/ou son installation devront s'adapter à ce contexte.

## Article 3. Contenu de la mission

La mission comprend les éléments suivants :

- Phase n°1 (Concours) : Etudes d'esquisse
- Phase n°2 : Etudes d'avant-projet
- Phase n°3 : Etudes industrielles et dossier d'exécution
- Phase n°4 : Réalisation d'une maquette ou d'un prototype de laboratoire
- Phase n°5 : Fabrication, livraison et pose du mobilier

#### **Article 4. Comité de pilotage**

Dans le cadre de la procédure de la commande publique, un comité de pilotage est constitué. Il valide chacune des étapes de réalisation du projet et veille à la bonne exécution de la commande.

Le comité de pilotage est composé des représentants de ;

- la Commune d'Angoulême
- la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- de personnalités qualifiées.

#### **Article 5. Durée**

Le contrat prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la date d'expiration du délai de garantie des mobiliers.

Chaque titulaire aura remis à l'appui de son offre un calendrier détaillé d'exécution des prestations pour chacune des phases. En toute hypothèse, l'inauguration de l'œuvre devra avoir lieu pendant le Festival International de la Bande dessinée fin janvier 2024.